



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Conseil d'Etat ayant adopté une modification de l'arrêté d'application de l'ordonnance 2 COVID-19, nous sommes en mesure de procéder à la réouverture de nos bureaux les

mardi, jeudi et vendredi de 07h30 à 11h
mercredi de 15h à 19h

dans le respect des normes d'hygiène et de distance sociale communiquées par les autorités sanitaires.

Seules 2 personnes à la fois seront admises dans le hall d'attente.

Nous recevrons prioritairement les nouvelles arrivées dans la commune, les demandes de cartes d'identité et les dossiers nécessitant une instruction particulière.

Tout ce qui peut être traité par téléphone ou courriel continuera dans ce sens jusqu'à nouvel avis.

DECHETTERIE

Nous vous informons que la déchetterie reste ouverte normalement avec accès sous contrôle de la Municipalité jusqu'au 8 juin.

HOTLINE CORONAVIRUS

La hotline reste ouverte au 077 500 26 75 jusqu'au 8 juin.

La Municipalité

Bottens, le 6 mai 2020